



**PIECES A FOURNIR EN VUE DE VOTRE
ADMISSION AU
Foyer de vie « LA MYRIAM »**

Documents constitutifs de votre dossier

- Votre décision de placement de la C.D.A.P.H
- Votre décision de notification d'AAH de la C.D.A.P.H.
- La copie du livret de famille
- Votre carte d'identité
- Un justificatif de paiement CAF
- Votre carte vitale à jour
- Votre attestation CMU ou votre carte d'adhésion à une mutuelle.
- Votre jugement de tutelle, s'il y a lieu ou de curatelle.
- Eventuellement, les décisions de justice qui ont été prises à votre égard
- Avis d'imposition de l'année précédente
- Votre prescription médicale en cours de validité, le tout de façon à assurer la continuité et la cohérence de votre suivi médical.
- Eventuellement, votre traitement médical (médicaments, régimes...).
- Un rapport sur votre histoire familiale et médicale
(en cas de suivi CMP ou d'hospitalisation)

La Directrice
M-C CYRILLE